

N° 2024-367

Nous, Maire de la Commune de TEMPLEUVE-EN-PEVELE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10,
Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par la société SGE OLCZAK au 13 rue de la République à Dechy (59187), en ce qui concerne des travaux : Dépose de l'ancien réseau ENEDIS aérien BT et dépose des anciens supports suite aux travaux d'extension du réseau ENEDIS BT aéro-souterrain et reprise des branchements à la Carrière Saint Joseph et rue Delattre à Templeuve-en-Pévèle (59242) qui se dérouleront à partir du 12 novembre 2024 jusqu'au 20 décembre 2024.

Considérant qu'en raison de ces travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux.

ARRÊTÉ

Article 1 : À partir du 12 novembre 2024 et jusqu'au 20 décembre 2024 en raison des travaux : Dépose de l'ancien réseau ENEDIS aérien BT et dépose des anciens supports suite aux travaux d'extension du réseau ENEDIS BT aéro-souterrain et reprise des branchements, le stationnement et la circulation seront réglementés comme suit carrière Saint Joseph et Rue Delattre à Templeuve-en-Pévèle:

- Vitesse limitée à 30km/h,
- Stationnement interdit au droit du chantier, de 8h00 à 16h00,
- Restriction sur section courante,

Article 2 : La pose de la signalétique sera effectuée par l'entreprise concessionnaire des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur de la Société OLCZAK, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur la Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 7 novembre 2024
Le Maire,
Luc MONNET

Alain DELECLUSE
Adjoint aux travaux,
à la voirie et au cimetière

